



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 15753

Texte de la question

Alors que l'inauguration de « l'année de la Chine » aura lieu à l'automne 2003 en France, Mme Odile Saugues souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la défense de la cause tibétaine. Elle souhaite connaître les initiatives que le Gouvernement compte prendre pour faire entendre cette cause auprès des autorités chinoises.

Texte de la réponse

Les autorités françaises restent vigilantes à l'égard de la question du Tibet et des droits de l'homme en Chine. La France a salué les gestes positifs accomplis par la Chine en libérant des prisonniers de conscience tibétains et en autorisant la venue en Chine d'envoyés du Dalaï Lama. Elle a, par ailleurs, fermement condamné l'exécution de Lobsang Dhondup. Enfin, la France constate que sa politique d'approche pragmatique et ciblée de la question tibétaine a encouragé Pékin à décider des mesures de clémence en faveur de militants tibétains et à autoriser la sortie de Chine de Mlle Ngawang Sangdrol. Elle restera mobilisée pour que la question du Tibet soit régulièrement évoquée dans le cadre du dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme ainsi qu'à l'occasion des contacts bilatéraux à haut niveau.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15753

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2586

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4454